

INSCRIPTION au recettes et en dépenses de l'emprunt de 2.750.000 francs, au budget de 1961, consenti par la Caisse Centrale de Coopération Economique, pour travaux d'installation d'un réseau électrique au Bois de Nèfles, Domenjod et la Bretagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par convention du 6 Juin 1961, la Caisse Centrale de Coopération Economique a consenti à la Commune de Saint-Denis, une avance remboursable de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (2.750.000 Fr) pour participation de la Commune de Saint-Denis au financement des travaux d'installation d'un réseau électrique au Bois de Nèfles, à Domenjod et à la Bretagne, à allouer à l'E.E.R. à titre de subvention.

Afin de me permettre l'emploi de cette somme pour le règlement immédiat

En RECETTE: au chapitre XII art. 7 - Emprunt de la Caisse Centrale pour travaux d'électrification de Bois de Nèfles, Domenjod et de la Bretagne .....	2.750.000.-
En DEPENSE: au chapitre XXXVII art. 23 - Electrification de Bois de Nèfles, de Domenjod et de la Bretagne .....	2.750.000.-

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Approuvé  
St Denis, le 11 Août 1961  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte.

Adopté à l'unanimité.